

BULLETIN MUNICIPAL

ALLEMAGNE-EN-PROVENCE

Édition juillet 2025



Directeur de la publication : Alex PIANETTI

Rédaction : Alex PIANETTI, Alexandra MARINIER, Christine MILLIER, Victor BANON,
Comité des Fêtes

Prière de ne pas jeter sur la voie publique



Sommaire

Le mot du Maire	3 à 4
Vie de la commune	5 à 13
Les associations	14 à 16
Histoire : les cloches de l’Eglise	17 à 23
Recette	24
Jeux adultes et enfants	25 à 26
Etat Civil	27
Infos pratiques	28



RAPPEL :

Les comptes-rendus des conseils municipaux sont affichés en mairie et à la salle polyvalente, ainsi que sur le site internet de la commune.

Bulletin édité le 17 juin 2025 pour impression et distribution début juillet, informations non contractuelles et susceptibles d’avoir changées.

Le mot du Maire

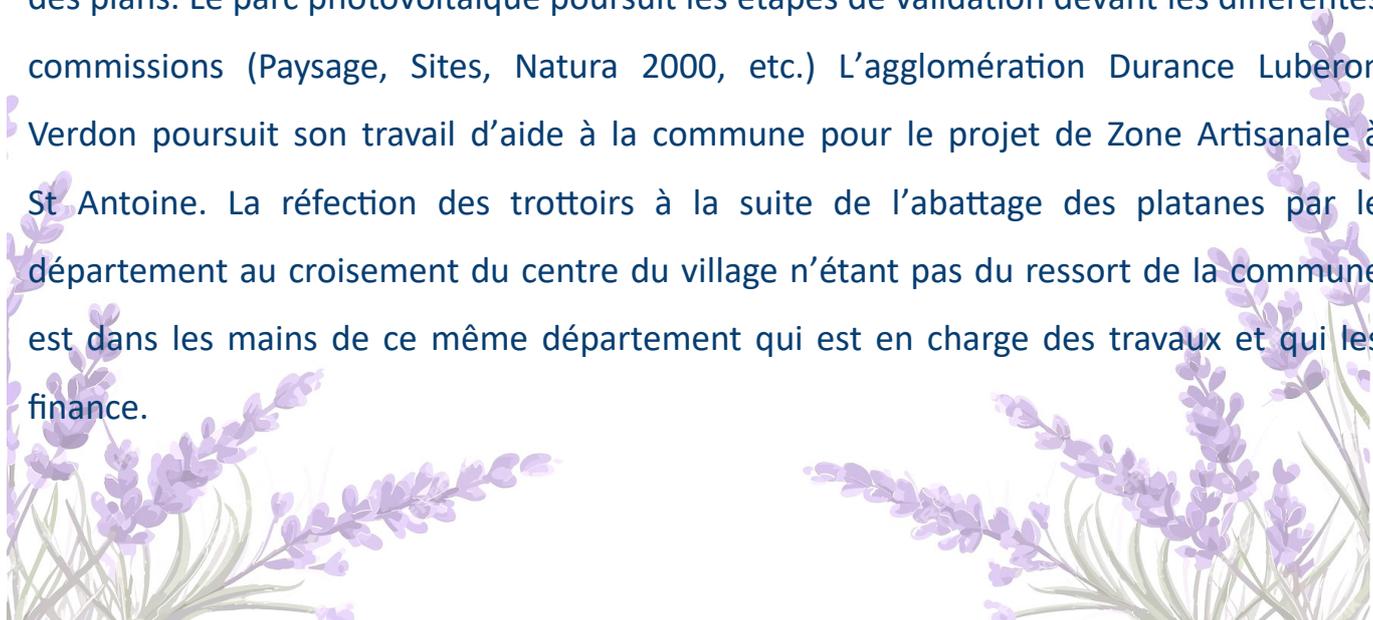
Chères Allemandiennes, Chers Allemandiens,

Ce premier semestre aura vu le vote du dernier budget du mandat et il est bon de rappeler que les impôts n'auront pas été augmentés de tout le mandat. Vous trouverez par ailleurs un petit focus sur certains critères financiers de la période. La restauration de la fontaine est terminée. Celle-ci a été réalisée sous la maîtrise d'œuvre du Parc du Verdon ; la commune ayant saisi l'opportunité d'un financement subventionné à 80% par la région, le département et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Autre sujet : La livraison du nouveau camion, très largement subventionné également par l'état et qui vient remplacer la camionnette Berlingo qui n'était plus en état de rouler sans avoir recours à de coûteuses et répétitives réparations.

Il est temps également de faire un point sur les projets en cours.

Tout d'abord la tranche 3 de l'église en attente de la subvention de la région ; celle du département étant acquise. Les formalités administratives (Etude, diagnostic, bilan énergétique) pour la toiture de l'école sont en cours mais la durée des travaux et l'attente des subventions feront que les travaux ne se feront qu'à l'été 2026 au plus tôt. Concernant la maison du presbytère, toutes les études sont faites y compris l'estimation financière et le conseil municipal aura prochainement à se prononcer sur la validation des plans. Le parc photovoltaïque poursuit les étapes de validation devant les différentes commissions (Paysage, Sites, Natura 2000, etc.) L'agglomération Durance Luberon Verdon poursuit son travail d'aide à la commune pour le projet de Zone Artisanale à St Antoine. La réfection des trottoirs à la suite de l'abattage des platanes par le département au croisement du centre du village n'étant pas du ressort de la commune est dans les mains de ce même département qui est en charge des travaux et qui les finance.



Concernant la replantation des arbres abattus, deux platanes hybrides, résistants à la maladie, ont été replantés récemment. Leur livraison, en provenance de Montfavet, a nécessité un certain délai, ce qui explique l'attente entre l'abattage et la replantation. Il est important de préciser que ces arbres ont été choisis avec soin pour garantir leur longévité et leur adaptation à notre environnement.

Malheureusement, il me faut encore, hélas, revenir sur les incivilités récurrentes qui se produisent sur la commune (voir ci-après) et en appelle de nouveau à la responsabilité de chacun.

Suite aux bonnes pluies du printemps, nous espérons également que la préfecture ne placera pas la vallée du Colostre en alerte sécheresse comme ce fut le cas ces deux dernières années.

Enfin pour terminer je reviendrai bien sûr sur notre fête de la St Marc. Celle-ci fut encore un grand succès malgré le temps incertain mais qui nous a tout de même épargner notamment pour le feu d'artifice et le déjeuner à la chapelle.

Je remercie bien entendu le comité des fêtes mais également tous les bénévoles, les commerçants et artisans ainsi que les généreux donateurs, mais aussi vous tous, participants très nombreux qui ont permis ce moment de partage, de retrouvailles, de communication et de joie dans la vie de notre commune amenant un peu de gaieté et de bonheur, faisant oublier les tracas de la vie quotidienne le temps d'un week-end.

Je vous souhaite à tous au nom de mon Conseil Municipal de passer un très bel été. Prenez bien soin de vous.

Bonne Lecture

Votre Maire
Alex PIANETTI



Vie de la commune

Incivilités encore et encore...



Durant la première quinzaine de Mars, des « petits malins » pour ne pas dire autre chose ou alors des personnes qui n'ont aucun respect de l'ordre public ni de notre



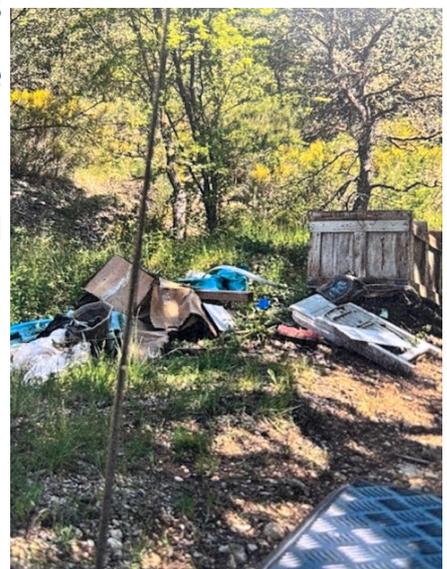
village, n'ont rien trouvé de mieux que d'arracher plusieurs panneaux de signalisation uniquement pour le plaisir de dégradation et de les jeter sous le pont du Colostre route de Valensole dont certains ne sont pas récupérables. Sachez que plainte a été déposée.

A signaler également en ce printemps, de nombreux dépôts sauvages le long d'un chemin ou dans un fond de vallon. Ce manque de respect envers la nature et notre beau paysage démontre encore à quel point, certaines personnes ne méritent pas la qualité de citoyens.

Le coût de remplacement des panneaux et les heures passées à ramasser les dépôts sauvages font autant de temps en moins investit pour autre chose.

Allemaniennes, Allemaniens, ce sont vos impôts dont il s'agit.

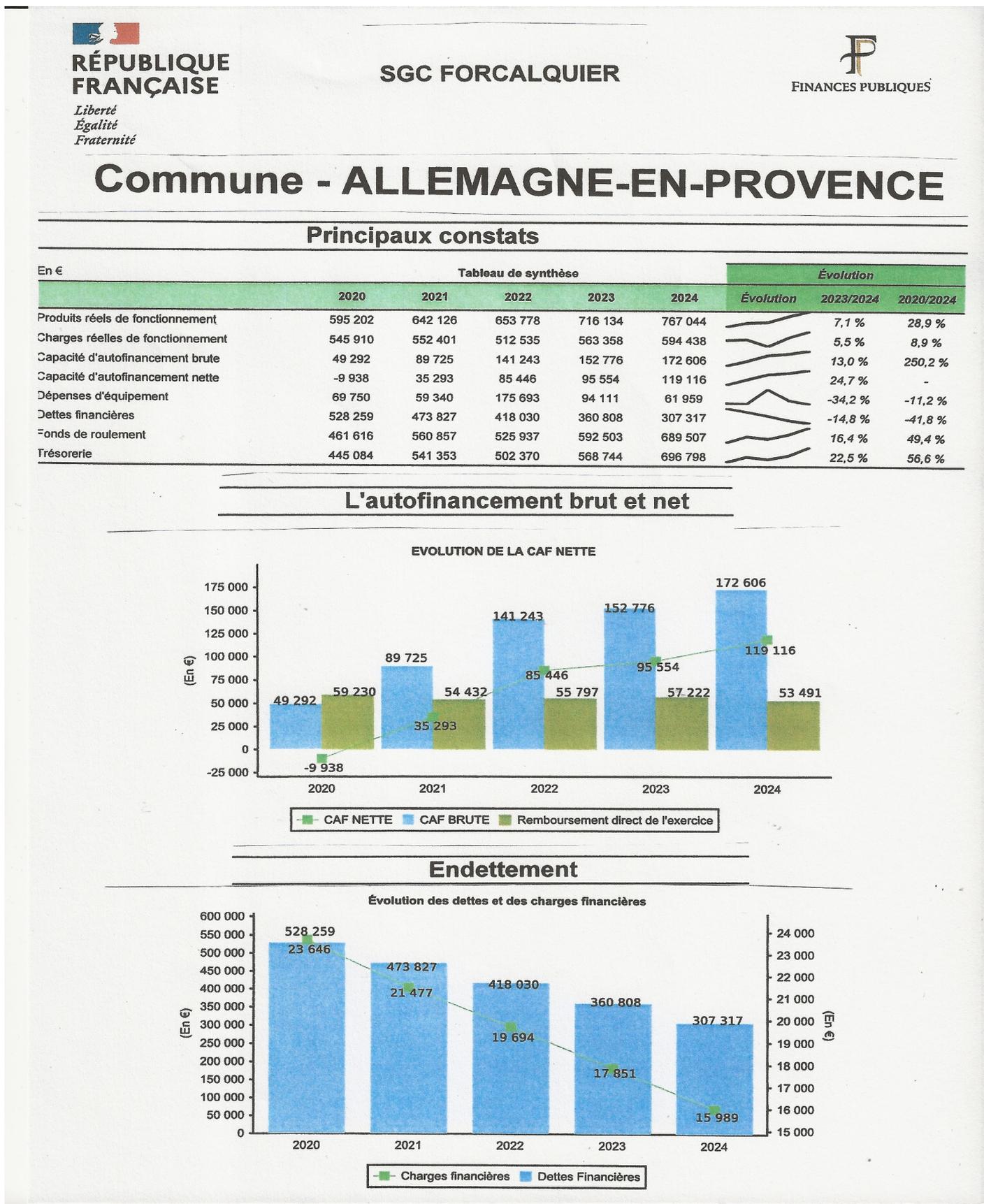
La bêtise ne s'invente plus.





Santé Financière

Ci-dessous un document de la trésorerie de Forcalquier montrant notre situation financière à ce jour :



Le débroussaillage obligatoire

Encore un rappel...

Nous rappelons à nouveau que le débroussaillage est obligatoire sur notre commune.

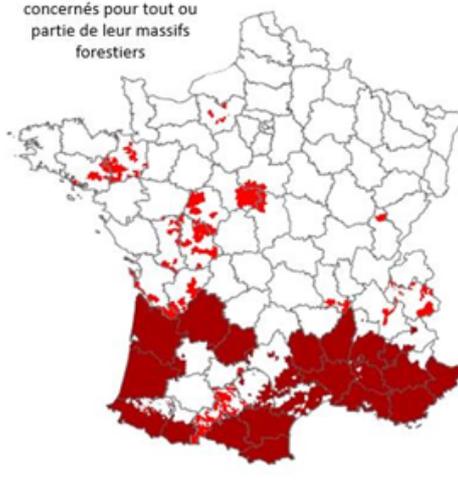
Rappel sur les territoires d'application des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier sont classés par arrêté interministériel. Le dernier arrêté, en date du 6 février 2024, a classé 43 départements en tout ou partie, tous situés dans l'hexagone.

Ce classement est susceptible d'évoluer en fonction de l'extension et de l'aggravation du risque incendie.

Arrêté ministériel en vigueur à la date d'édition de la présente fiche : [Arrêté du 6 février 2024 classant les bois et forêts exposés au risque d'incendie au titre des articles L. 132-1 et L. 133-1 du code forestier](#)

43 départements sont concernés pour tout ou partie de leur massifs forestiers



■ Massifs classés (Article L132-1)

■ Département, ou partie de département, classé (article L133-1)

PROTEGEZ-VOUS, PROTEGEZ-NOUS, PROTEGEZ LES AUTRES

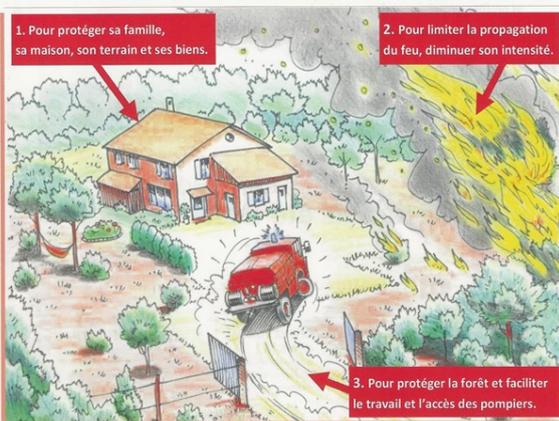
LE DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE

Débroussailler c'est une nécessité

La loi oblige tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200m d'une forêt à débroussailler son terrain et le chemin d'accès.

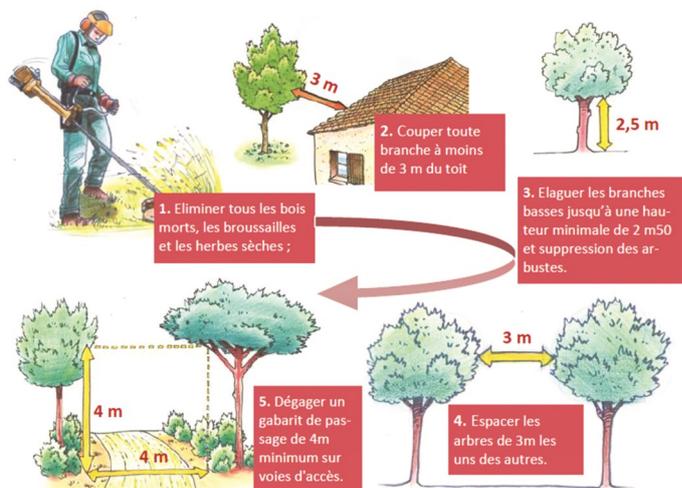
1. Pour protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens.

2. Pour limiter la propagation du feu, diminuer son intensité.



3. Pour protéger la forêt et faciliter le travail et l'accès des pompiers.

Comment débroussailler ?





8 Mai 1945 - 8 Mai 2025



80ème anniversaire de fin de la seconde guerre mondiale

C'est sous le soleil que cette année, les villageois, les Conseillers Municipaux et Monsieur le Maire se sont réunis pour rendre hommage aux anciens combattants.

Madame Stéphanie COLOMBERO, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée aux affaires sociales et aux solidarités et Conseillère Municipale à Pierrevert était également présente pour représenter son grand-père, Joseph COLOMBERO.

En effet, tout le monde a bien connu Monsieur COLOMBERO puisqu'il était le boulanger du village pendant cette période troublée. Il fut fait prisonnier en 1940 à l'âge de 25 ans.

Prisonnier à Berlin, asservi par le STO, il fut obligé de travailler pour les Allemands. Sabotant souvent son travail, il s'évada à plusieurs reprises, prenant des risques sur le territoire même de l'ennemi.

En mars 1942, le commandant de la Wehrmacht décide de déporter les prisonniers français et belges, évadés récidivistes ou coupables de sabotage ou de refus de travail, dans le camp de RAWA-RUSKA, ville de Pologne à l'époque, ukrainienne par la suite, camp où furent détenus et où périrent un grand nombre de prisonniers.

Monsieur COLOMBERO, déporté dans ce camp dans des wagons à bestiaux, y restera interné jusqu'à la libération. Ce camp, situé dans une région au climat continental, avec des hivers très froids et longs (-20°) et des étés très chauds, entouré de marécages et de tourbières infectées de moustiques, a donné des conditions de détentions très dures et difficiles qui abimèrent fortement les corps et les esprits.

Après son retour au village, c'est toujours avec émotion et tristesse qu'il évoquait cette période douloureuse. Nul doute que sa santé fut impactée par cet emprisonnement et eu une influence sur sa fin de vie, survenue en 1999.

Cet hommage à Monsieur COLOMBERO est aussi un hommage à tous ceux qui, pendant cette deuxième guerre mondiale, ont été envoyés au Service de Travail Obligatoire ou déportés dans les camps.

Il est de notre devoir de ne **Jamais** les oublier

Également cette année, un très beau poème fut lu par une de nos jeunes administrée de la commune (à retrouver ci-après).

Après cet hommage et les dépôts de fleurs au Monument aux Morts, toute l'assemblée s'est dirigée vers le cimetière des Fusillés pour se recueillir sur les tombes des disparus.



Poème de déporté

LE DERNIER BAISER

A mon Père

Ecrit par Daniel Etoc, fils de déporté

A l'aube frémissante de ce matin d'avril,
Des coups de poings rageurs ébranlèrent notre porte.
Un flot glacé d'angoisse balaya la maison.
Deux messagers funestes, spectres grinçant de haine
Allaient sonner le glas de notre clair bonheur.
Emergeant du sommeil, je distinguai trois ombres :
L'une, familière, au douloureux visage, se pencha vers mon lit :
La rude joue barbue tendrement m'effleura.
Un voix oppressée, murmura dans un souffle :
« Au revoir mon Petit! »
Ton tragique destin déjà était scellé.
Seul, poignets liés, prisonnier des bourreaux
Tu quittas ton refuge, pressentant ton calvaire ...
Tu ne revins jamais,
Englouti par la nuit et le brouillard des camps.



Les Points d'Apport Volontaire

PAV



DLVAgglo travaille avec les communes du territoire pour changer sa politique de collecte en regroupant tous les déchets sur les mêmes points en adoptant une pratique de Point d'Apport Volontaire (PAV).

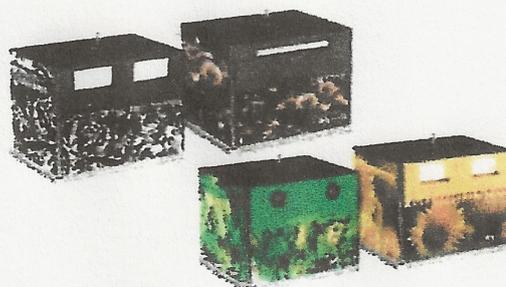
Le point d'Apport Volontaire permet de mieux trier les déchets grâce à une installation qui offre aux usagers, sur plusieurs points répartis sur la commune, la possibilité de trier tous leurs déchets en fonction de leur nature (ordures ménagères, verre, papier, emballage, etc.). Ceci favorise le recyclage et réduit la quantité de déchets destinés à l'enfouissement, dont le prix est en constante augmentation.

D'autres avantages : Plus écologique avec moins de circulation des camions, plus pratique pour les usagers (tous les déchets aux mêmes endroits en accès libre), plus sécuritaire pour les travailleurs de collecte, plus économique avec une optimisation des trajets et augmentation du tri (donc moins d'enfouissement à Valensole).

Le principe du passage en tout PAV consiste à créer de nouveaux points regroupant des colonnes offrant tous les flux de déchets ménagers aux administrés sur un même

lieu :

- Ordures ménagères,
- Emballages/papiers,
- Verres,
- Cartons



Il consiste également à renforcer les PAV aériens existants par une colonne d'ordures ménagères et à supprimer tous les bacs. En effet, les bacs à ordures ménagères installés séparément présentent une solution de facilité et incitent à ne pas trier. Or, le tri étant obligatoire (règlement de collecte), le passage en tout PAV permet de trouver, sur tous les points de collecte des déchets, toutes les solutions de tri.

Restauration de la fontaine

La place centrale du village, qui porte aujourd'hui le nom de « Place de Verdun » est embellie par une fontaine monumentale construite en 1847 (date portée) et alimentée grâce au don d'une partie de l'eau par le marquis de Ripert-Montclar, propriétaire du château d'Allemagne. Fontaine à bassin octogonal, le bloc de distribution tient lieu de socle à une colonne surmontée d'un vase en fonte, de type vase de Médicis. Le bloc de distribution de section carrée, possède sur chaque face un canon de laiton recourbé en forme de bec de canard. Le bassin est entouré d'un trottoir. Sujette aux outrages du temps, présentant plusieurs fuites et dénaturée par de sommaires réparations, il était devenu nécessaire d'engager une action de restauration pour redonner sa splendeur à cet édicule.

Accompagnée par le Parc Naturel Régional du Verdon pour la Maitrise d'œuvre, la commune a fait restaurer cet édifice en respectant les techniques traditionnelles et en restituant les éléments d'architecture disparues.

Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien financier de la Région Sud, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence.



AVANT



APRES

Mobilité

DLVAgglo s'est associée avec l'entreprise KAROS pour le déploiement d'une **plateforme de covoiturage au quotidien** ! L'application, disponible sur tous les smartphones, est active depuis le 1er septembre.

DLVAgglo assure la prise en charge des trajets sur l'ensemble de son territoire :

- le conducteur pratiquant le covoiturage perçoit 2 € par passager, pour un trajet allant de 2 à 20 km
- le passager paie son trajet 0,5 € au lieu de 2 € jusqu'à 20 km, puis 10 centimes par km au-delà. Il est assuré de son retour en cas de trajet annulé



Le covoiturage quotidien n'a jamais été aussi simple !

01 Téléchargez Karos 🚗

02 Créez votre compte en renseignant votre adresse de domicile et de travail

03 C'est parti ! Covoiturez avec qui vous voulez dans l'app 🏠

Vos covoitureurs vous attendent déjà 🚀



Pour télécharger l'app! Scannez-moi 📲

FRANCE NATION VERTE FONDS VERT !
Agr - Habitat - Acteurs

PLUS D'INFOS SUR
DLVA.fr
04 92 70 34 00



Pour lutter tous ensemble contre le réchauffement climatique tout en sauvegardant le pouvoir d'achat de chacun changeons notre regard sur la voiture. Parce que le covoiturage c'est bon pour notre planète et pour notre pouvoir d'achat.

Alors n'hésitez plus, inscrivez-vous en téléchargeant sur votre smartphone l'application KAROS et profitez gratuitement de ce service.

**Pour plus d'information,
Service Mobilité :
04 92 70 34 00**

Les associations

VOVINAM VIET VO DAO

Bonjour à tous,

Avant de développer les activités de l'association VOVINAM, un peu d'historique sur celle-ci :

Créé en 2003 à Roumoules, l'association, au fil du temps, s'est développée et les différents cours sont aujourd'hui dispensés dans plusieurs villages :

ROUMOULES - SAINT-MARTIN - ALLEMAGNE-EN-PROVENCE.

Avec ses 90 licenciés, elle fût, un temps, une des plus grosse association sportive du département.

Hélas, le covid passant par là, le nombre de licenciés a chuté vertigineusement.

Cependant, les plus fidèles sont restés et cela ne nous a pas empêchés d'être toujours présent sur la scène nationale et même internationale.

La preuve les résultats de ces dernières semaines.

- Le 22 mars avait lieu le championnat de FRANCE adultes (de cadet à senior) à LAVAL (Mayenne) .

- Amandine FAVRE, associée à HANNAH, une pratiquante du club de Bordeaux de notre ami Luis BERNARDÈS, est montée sur le podium.

En effet le duo a obtenu une médaille d'argent pour leur prestation.

Elles sont donc vice-championnes de France en "SONG LUYEN" (combat préparé).

- Dans l'épreuve du sabre (kiem en Vietnamien) HANNAH à obtenu la médaille d'argent, mais Amandine n'est pas montée sur le podium.

- De plus le lendemain, le 23 mars, Amandine et Olivier ont pu participer à un stage organisé par la FFKDA , avec des experts d'Arts Martiaux Vietnamiens.

- Les compétions de fin de saison s'enchaînant, le week-end suivant, se déroulait le championnat de FRANCE ENFANTS à PONTOISE (Val d'Oise).

C'est OREGGIA Inès qui représentait le club.

- En technique, parmi L'élite de France, Inès a frôlé les podiums à 2 reprises, en se classant 2 fois 4ème (la plus cruelle place) pour quelques dixièmes de points.

- La grosse surprise a été sa 2ème place en combat dans sa catégorie. Elle a donc glané la médaille d'argent !

Félicitations à AMANDINE et INÈS pour leurs résultats, mais surtout pour leur assiduité et fidélité au club VOVINAM VIET VO DAO .

Nous devons préciser que tout ceci n'aurait pu être réalisé sans le soutien que nous apportent les mairies .

Enfin , pour terminer, inutile de vous dire que la saison n'est pas terminée :

Mai :

- stage experts à Montpellier les 3 et 4 mai.

- stage en Corse : fin mai

Juin :

- Coupe HOA LU en Ardèche.

Nous souhaitons une bonne fin de saison à tous nos pratiquants et espérons vous voir bientôt de plus en plus sur le tapis .

CO GAN (courage à tous)



Contacts :

Marie : 06 01 74 24 74

Christian : 06 74 78 56 78



Comité des Fêtes



Chers toutes et tous

Toute l'équipe du comité des fêtes vous remercie pour votre présence ainsi que pour vos encouragements lors des manifestations organisées. Voici un récapitulatif des dernières manifestations.

Sachez que toute personne qui souhaite s'investir ou simplement adhérer, est la bienvenue.



Marché de Noël le 22 décembre

Animé par DUO 3D nous avons passé une excellente journée avec vous. Malgré le temps gris, vous avez été nombreux à venir chercher vos derniers achats de Noël ou faire une balade en poney dans le village

La fête de la saint Marc du 25 au 29 avril

Comme chaque année, la fête de la Saint Marc a réuni petits et grands.

Vous avez été nombreux à venir aux différents événements, soirées, l'aïoli, le petit déjeuner...

Nous remercions également la Mairie qui organise un feu d'artifice afin de vous émerveiller encore plus.



Les manifestations à venir :

- 13/07 Soirée grillades karaoké
- 02/08 Soirée dansante avec DJ sur la place
- 23/08 soirée paëlla
- 31/10 Halloween



Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook : Cof Allemagne En Provence afin d'être informés de nos prochains événements

*Festivement !
L'équipe du comité des fêtes*

Histoire

Présentation des cloches de l'Église d'Allemagne-en-Provence

Le patrimoine sacré comporte de nombreuses facettes, églises, chapelles mais aussi tableaux ou objets liturgiques. Les cloches, instruments de musique sacrée ou profane font partie intégrante de ce patrimoine riche et méconnu de tous. Voici un petit article sur les cloches de l'église Saint-Marc d'Allemagne en Provence : L'église comporte 3 cloches d'un intérêt tout particulier car la plus petite et la plus grande sont très anciennes. Elles composent donc un patrimoine riche d'histoire et ont une histoire à nous raconter.

Je remercie tout particulièrement la municipalité d'Allemagne en Provence ainsi que Victor Banon pour sa confiance à mon égard. Des affiches explicatives seront présentées à l'église pour plus de détails sur l'histoire des cloches ainsi que quelques photos de leurs décors et inscriptions.

Louis Masson

La cloche N°1 est sans doute la plus intéressante. Elle fut réalisée en l'an de grâce 1435 ! Une date extrêmement ancienne qui en fait un trésor patrimonial important. Elle comporte également une prière en latin «SCTA MARIA ORA PRO NOBIS» qui signifie «Sainte Marie prie pour nous». On ne connaît pas le fondeur de cette dernière qui, à cette époque, ne laissait pas forcément de signature.



Cette cloche a donc été réalisée sous le règne de Charles VII , dit «le Victorieux» ou «le Bien Servi», né à l'hôtel Saint-Pol à Paris le 22 février 1403 et mort au château de Mehun-sur-Yèvre, résidence royale située à Mehun-sur-Yèvre, entre Bourges et Vierzon, le 22 juillet 1461. Il est roi de France de 1422 à 1461. Son portrait est représenté sur l'image ci-dessous.



Cette datation est un élément clé, qui peut nous aiguiller sur la date de construction de la première église Saint Marc à cet emplacement. La plus ancienne mention d'une église paroissiale établie sur le site de l'agglomération actuelle apparaît en 1350 dans le testament de Boniface de Castellane-Allemagne. L'édifice y est évoqué sous le nom de «Beata Maria de Fonte», c'est-à-dire de «Notre-Dame-de-la-Fontaine». Une telle titulature invite à placer cette église dans le même secteur que l'église paroissiale actuelle ; ce lieu de culte, qui se dresse à l'est et quelque peu à l'écart du village, est en effet bâti à proximité d'une source pérenne dont les eaux alimentent le lavoir du village ainsi qu'un ensemble de jardins établis immédiatement en contrebas de la résurgence.

Le chevet plat flanquant la nef principale appartient à la phase la plus ancienne de l'église. Il est bâti en pierres de taille et utilise des moellons de moyen appareil taillés dans un calcaire dur alvéolaire, régulièrement assisés. Il est percé de deux étroites baies à double ébrasement.

Ce type de chevet, sans être très fréquent, se rencontre néanmoins dans plusieurs églises romanes de la région. Raymond Collier attribue celui d'Allemagne, avec prudence, au XIIIe siècle. Si l'on retient une telle datation, il est vraisemblable que le chevet de l'église Saint-Marc, moyennant un glissement de vocable, n'est autre que celui de l'église Santa Maria de Fonte mentionnée en 1350 dans le testament de Boniface de Castellane. Le mur-clocher, ou du moins la partie basse de celui-ci, appartient à la même campagne de construction. (Étude de l'église par P. Borgard). A Allemagne, en 1435, les Castellane règnent sur la localité, et sont propriétaires du château actuel, qui n'était composé que du donjon médiéval, l'aile Renaissance ayant été construite par la suite à partir de 1500. Sur cette cloche est visible une splendide gravure d'un cavalier montant son cheval, il s'agirait peut être d'une représentation du seigneur Boniface de Castellane, dont nous avons des traces en 1417, par un acte de donation de cette année, (Des Castellane, Daniel Mouton, 2022), ou de son successeur.



Il se pourrait donc que nous soyons devant une représentation d'un membre de la famille De Castellane, de l'époque de la guerre de cent ans, chose rare, mais qui serait plausible, car les cloches étaient généralement offertes de coutume par les seigneurs locaux, et/ou constructeurs de l'église. Une deuxième magnifique gravure, aux traits fins, nous dévoile la vierge et l'enfant.



Voilà une cloche exceptionnelle, qui, perchée sur son clocher sous un soleil de plomb l'été, et un froid sec l'hiver, reste en parfait état, et dominait le village depuis des siècles, sans que nous, villageois modernes, nous doutions qu'elle puisse révéler une histoire et un patrimoine si riche. Cette cloche mériterait donc un classement aux monuments historiques, affaire à suivre...

Dans le contexte national, afin de situer le contexte de construction de cette cloche, nous pouvons noter que le règne de Charles VII est notamment marqué par sa rencontre avec Jeanne D'Arc, qui restera gravée à jamais dans l'histoire de France. Jeanne d'Arc, dite «la Pucelle», née vers 1412 à Domrémy, village du duché de Bar, et morte sur le bûcher le 30 mai 1431 à Rouen, capitale du duché de Normandie alors possession anglaise, est une héroïne de l'histoire de France, chef de guerre et sainte de l'église catholique, surnommée posthumément «la Pucelle d'Orléans». Dans ce climat politique très instable, Jeanne, qui n'a que 16 ans, se donne pour mission de rencontrer Charles VII et de l'aider à bannir les Anglais de son royaume. À l'époque, une prophétie populaire annonçait qu'une vierge était destinée à sauver la France. Jeanne arrive à la Cour royale, dans la ville de Chinon, en 1429, alors qu'elle n'a que 17 ans et Charles 26. Grâce au soutien de Baudricourt, elle est autorisée à rencontrer Charles en privé.

Aucun des deux n'a jamais révélé exactement ce qui avait été dit, bien que la légende raconte que Charles ait cru en son authenticité lorsqu'elle semblait connaître certaines de ses pensées les plus intimes - y compris des choses qu'il avait dites uniquement à Dieu. Elle lui promet de le voir couronné roi de France à Reims. Vêtue d'une armure blanche, elle partit pour le siège d'Orléans en mars 1429, montée sur un cheval blanc. Elle mena plusieurs assauts français contre l'ennemi, chassant les Anglais de la région et les forçant à se replier au-delà de la Loire. Sa victoire miraculeuse contre toute attente la propulsa au rang de légende.



La cloche N°2, la plus petite de l'ensemble, est également très intéressante car elle date de l'an de grâce 1704 et est donc aussi d'un intérêt historique très certain. On ne connaît pas le fondeur de cette petite cloche mais une inscription permet de connaître son nom «Le saint Jean». C'est la seule phrase inscrite sur la cloche. Elle possède également un seul décor : une croix de chevalier templier.



Voilà une deuxième cloche bien rare, datant du règne de Louis XIV. En effet, les cloches datant d'avant 1789 sont rares, car beaucoup ont été refondues à partir de la révolution, et par la suite durant les premières et secondes guerres mondiales. Nous sommes encore face à un beau patrimoine.



Dans le contexte national, l'année 1704 fut marquée par la bataille de Blenheim, qui eut lieu le 13 août 1704 pendant la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713). Défaite décisive des forces franco-bavaroises face aux armées alliées anglaises, hollandaises et autrichiennes, elle détruisit le mythe de l'invincibilité française et valut à l'armée britannique une réputation durable de courage et de discipline sur le champ de bataille. Cette année est marquée également par la fin de la révolte des Camisards.



La cloche N°3, quant à elle, est la plus récente. Elle date de l'an 1935 et se prénomme Marie-Louise. On peut y lire l'inscription «Marie Louis est mon nom». Elle fut faite par Toussaint Maurel, fondeur de cloches à Marseille, et présente beaucoup plus d'inscriptions et de décors que ses sœurs. C'est la seule cloche de l'église à pouvoir sonner à la volée (c'est à dire à balancer).

Cette cloche N°3 avait été offerte par Marie Louise TIELON, habitante du village. Voilà une étude des cloches qui n'avait jamais été effectuée, et qui s'avère très intéressante, au vu de ce qui a été révélé. Nous comprenons alors cette réflexion, par laquelle certaines personnes ont véritablement laissé leurs empreintes, par la donation et apposition de ces cloches sur le clocher de l'église du village, à différentes périodes de l'histoire, et dont nous avons pu parler dans cet article. Pour résumer, nous pouvons supposer que la cloche N°1 ait été offerte par la famille des Castellane en 1435 ou aux alentours, une interrogation plane sur le donateur de la cloche N°2 en 1704, et la cloche N°3 offerte par Mme TIELON Marie Louise en 1935. Un grand merci particulier à Louis Masson, qui nous a permis de découvrir une partie de notre patrimoine, visible de tous, mais dont les secrets étaient bien gardés, avec une dernière vue de la cloche N°1.



Nous avons pu également constater lors de cette étude que seule la cloche N°1 (la plus ancienne), est actuellement en mesure de sonner, il sera donc envisagé par l'association la possibilité de restaurer l'ensemble du mécanisme, afin de pouvoir sonner ces trois cloches sœurs et de leur redonner vie.

Recette

Verrines tomates et pignons grillés

Ingrédients :

- 5 tomates
- 250 g de tomates cerises
- 30 g de pignons grillés
- 1 pot de tomates séchées à l'huile
- 1 gousse d'ail
- 1 branche de thym
- 3 brins de basilic
- 3 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 c. à soupe de vinaigre balsamique
- Sel, poivre



Instructions :

1. Préparez un coulis de tomates. Pelez les tomates et épépinez-les. Coupez-les en morceaux et faites-les cuire avec la gousse d'ail écrasée, le thym, du sel et du poivre dans une casserole avec 2 c. à soupe d'huile jusqu'à ce que l'ensemble soit bien fondant. Ôtez la branche de thym et donnez un tour de mixer plongeur. Laissez refroidir.
2. Coupez les tomates cerises en petits cubes. Assaisonnez-les avec 1 c. à soupe d'huile et 1 c. à soupe de vinaigre.
3. Égouttez les tomates séchées et coupez-les en lanières fines. Versez au fond de 4 verres un peu de coulis de tomate, puis ajoutez les lanières de tomates séchées et enfin les cubes de tomates cerises. Parsemez avec un peu de pignons grillés et feuilles de basilic.

- Nombre de personnes :4
- Temps de préparation : 30 minutes
- Temps de cuisson : 20 minutes



Bon appétit, . . .

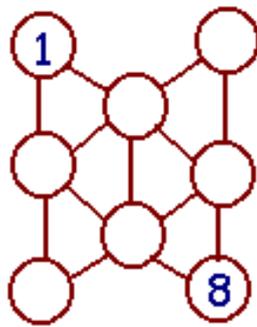
Jeux

Pour les adultes



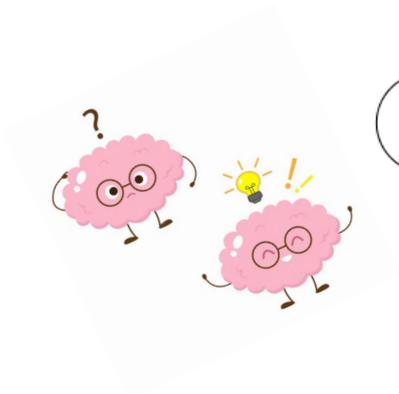
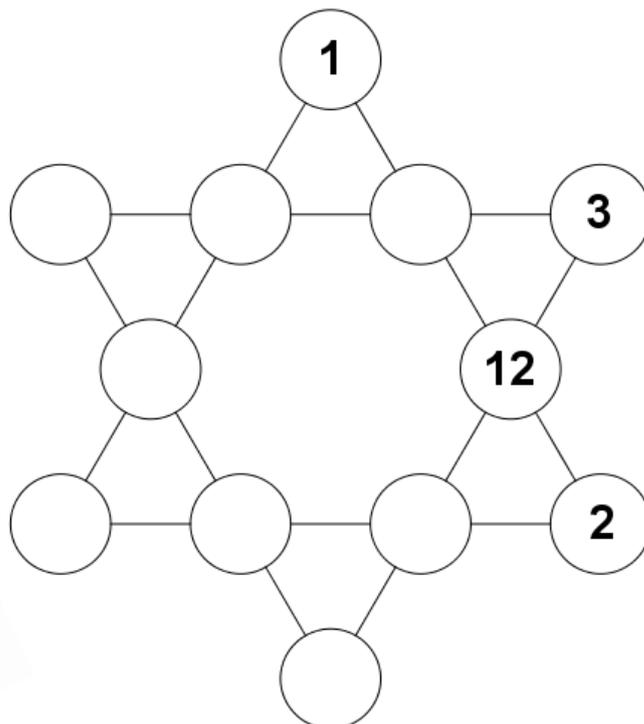
Du rififi chez les nombres

Il y a du rififi chez les nombres : 1 et 2 ne peuvent plus se sentir, 2 et 3 sont en brouille, 3 et 4 ont des problèmes de voisinage... Bref, les nombres consécutifs ne s'entendent plus. Il vous faut pourtant disposer tous les nombres de 1 à 8 dans les cases ci-dessous. Bien entendu, 2 cases qui ont un lien en commun ne doivent pas porter des nombres consécutifs! Comment les rangez-vous?



Étoile à compléter

Compléter l'étoile suivante avec tous les nombres de 4 à 11 de sorte que les totaux sur chaque ligne soient égaux.



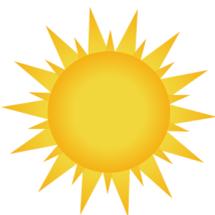
Pour les enfants



Cherche & trouve



Plage



État-Civil

Naissances



Louise, Sophia LENORMAND de BRION née le 04/12/2024

Bienvenue petite poupée et félicitations aux heureux parents.



Mariage

Pierre Dominique SAUVE et Fabienne NENEZ le 12/02/2025

Nicolas Sébastien Laurent PERONA et Claire Olivia GIUSIANO le 24/05/2025

Félicitations aux nouveaux mariés !

Décès

Gérard, André, Marcel STEUVE décédé le 28/11/2024

Yves MATHIEU décédé le 18/01/2025

Gisèle Andrée WILBOT veuve DELL'OVA décédée le 14/02/2025

Jacques Marius Joseph MICHEL décédé le 03/03/2025

Isabelle MATHIEU décédé le 10/03/2025

Pascal Aimé ALBERT décédé le 15/03/2025

Elisabeth BOY veuve RANIERI décédée le 31/05/2025



Infos Pratiques

Mairie :

☎ 04-92-77-43-10

💻 mairie@allemagne04.com

Horaires d'accueil du public :

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00

Agence Postale Communale :

☎ 04-92-75-02-61

Horaires d'accueil du public :

du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00
le samedi 8h30 à 12h00

École Philippe Mensang :

☎ 04-92-77-49-22

DLVA :

☎ 04-92-70-34-00

💻 accueil@dlva.fr

Gendarmerie de Riez :

☎ 04-92-77-85-16 ou 17

Pompiers :

☎ 18 ou 112

Médecin de garde :

☎ 15

Médiathèque :

☎ 04-92-72-39-32

Horaires ouverture :

Les jeudis :

Hiver : de 14h00 à 17h00

Été : de 15h00 à 18h00

Les samedis :

Hiver : de 14h00 à 16h00

Été : de 15h00 à 17h00

Commerces ambulants :

Jeudi soir : Pizza Flo

☎ 07-65-84-93-97

Dimanche soir : Pizza Dédé

☎ 06-08-50-85-39



* 0,15€/min. Depuis un poste fixe. Du lundi au samedi de 9h à 18h.

